

ACTIVITES DE VACANCES

TOUT A VOTRE AVANTAGE

A remplir par le bénéficiaire

Nom :

Prénom :

N° d'identification :

OU

Apposez une vignette de l'enfant

Le bénéficiaire est affilié au service Jeunes ... oui ... non

N° de compte pour remboursement : - -
ouvert au nom de

Date :/...../..... Signature :

A remplir par l'organisateur

Je soussigné(e) responsable de l'organisation
déclare que (nom et prénom de l'enfant) a bien participé à

- Une activité de vacances résidentielle du au (nombre de nuits =).
- Une activité de vacances non résidentielle du au (nombre de jours =).

La participation aux frais s'élève à €

Date :/...../..... Signature :

Une intervention sur les activités de vacances de vos enfants, un avantage de votre assurance complémentaire*.

Modalités d'intervention :

- Annuellement, une intervention de 25 € (50 € pour les BIM) est accordée à tout enfant jusqu'à la fin de l'année civile de ses 18 ans pour les activités de vacances **résidentielles** (camps, séjours, ...) de 4 nuitées consécutives au minimum.
- Annuellement, une intervention de 2,5 € par jour est accordée à tout enfant jusqu'à la fin de l'année civile de ses 14 ans pour les activités de vacances **non-résidentielles** (plaines, stages, ...) de 5 jours consécutifs au minimum et de 15 jours au maximum.
- Une activité de vacances **résidentielle** est cumulable avec 1 ou plusieurs activité(s) **non-résidentielle(s)** à concurrence de 37,50 € maximum par an (50 € pour les BIM). Ces activités doivent se dérouler en période de congé scolaire.
- L'activité ne peut être une activité organisée par Jeunesse & Santé pour laquelle un prix préférentiel est directement accordé aux enfants mutualistes chrétiens.
- **Les demandes d'intervention pour les activités pendant les vacances de Carnaval, Pâques ou d'été doivent être rentrées à la Mutualité pour le 30 septembre. Les demandes concernant les vacances de Toussaint et Noël doivent être rentrées**

Réservé à la Mutualité :

Codes prestations	Libellés	Conditions	Montants
997 500	Résidentiel < 10 jours	Minimum 4 nuits	25 €
997 511	Résidentiel < 10 jours (BIM)	Minimum 4 nuits	50 €
997 220	Résidentiel ≥ 10 jours	Minimum 4 nuits	25 €
997 404	Résidentiel ≥ 10 jours (BIM)	Minimum 4 nuits	50 €
997 533	Non-résidentiel < 10 jours	Minimum 5 jours Maximum 15 jours	2,5 €/ jour
997 603	Non-résidentiel ≥ 10 jours	Minimum 5 jours Maximum 15 jours	2,5 €/ jour
995 212	Service Jeunes résidentiel	Minimum 4 nuits	10 €
995 223	Service Jeunes résidentiel (BIM)	Minimum 4 nuits	20 €
995 551	Service Jeunes non-résidentiel	Minimum 5 jours Maximum 15 jours	1 €/ jour

* Pour les affiliés en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire.

* Le montant total remboursé, toutes interventions confondues, ne peut excéder le prix réellement payé par le bénéficiaire



La solidarité c'est bon pour la santé